

Avis de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu du décret c.p. 1978-2495 et de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#). Ces renseignements sont utilisés pour l'administration de l'accessibilité en milieu de travail et pour l'amélioration des futurs plans d'action sur l'accessibilité. Les rétroactions seront également anonymisées et inclus dans les rapports annuels d'étape.

Les renseignements personnels sont traités conformément à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) et tel que décrit dans le [fichier de renseignements personnels \(FRPs\), Activités de sensibilisation - POU 938](#). En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les individus ont des droits d'accès et de correction de leurs renseignements personnels, et le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (le Commissariat) concernant le traitement des renseignements personnels par l'institution. Pour mieux comprendre comment signaler des préoccupations ou comment déposer une plainte, [visitez le processus de plainte du Commissariat](#).

Pour obtenir des précisions au sujet du présent énoncé, veuillez communiquer avec notre coordonnateur de la protection des renseignements personnels, à ATIP.AIPRP@sbmfc.com. Pour plus d'information sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, [consultez le site web du Commissariat](#).